

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 96052 du 10 octobre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
de la spécialité « aéronautique – pilotes »**

NOR : INTJ1236984S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié, relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 118797 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1131577S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2012 :

Blanchier, Christophe

Nigend : 216 531

Numéro de livret de solde : 6 022 519

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> novembre 2012 :

Prevost, Charles-Henri

Nigend : 169 067

Numéro de livret de solde : 8 024 777

Fait le 10 octobre 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
OLIVIER COURTET